

# METHODOLOGIE DU CAS PRATIQUE

L'objectif du cas pratique est d'apprécier votre aptitude à mobiliser vos connaissances et faire preuve d'un raisonnement juridique.

Le cas pratique est une histoire dans laquelle se pose un problème juridique.

Il existe différentes étapes (détaillées ci-après) pour arriver à la résolution du cas pratique :

1 – La compréhension de l'énoncé

2 – La qualification juridique et le résumé des faits

3 – La détermination du problème de droit

4 – L'identification des règles de droit applicables

5 – L'application des règles de droit aux faits d'espèce et la résolution du cas pratique

## Première étape : la compréhension de l'énoncé :

Il faut lire l'énoncé à plusieurs reprises de manière à bien comprendre tous les faits, les enjeux et les problèmes posés.

La première lecture servira à avoir une vue d'ensemble des thématiques abordées et les suivantes serviront à repérer les éléments essentiels à retenir (dates, termes, chiffres ...) et à écarter les éléments inutiles ou superflus.

Il arrive en effet que les cas pratiques contiennent des détails sans importance, indiqués juste pour vous décontenancer. A l'inverse, il arrive également que les faits ne soient pas volontairement assez précis, de manière à voir si vous êtes capables d'envisager plusieurs solutions en fonction de diverses hypothèses.

D'une manière générale, il est préférable d'utiliser un brouillon pour retracer les faits par ordre chronologique et même dans certain cas faire un schéma.

## Deuxième étape : la qualification juridique et le résumé des faits :

Il faut donner une forme juridique aux faits et aux prétentions des parties :

Ainsi, Vincent qui a acheté un poêle à granules chez un commerçant qui ne fonctionne et veut sans débarasser devient « un particulier qui a conclu une vente avec un professionnel (commerçant) et souhaite annuler le contrat », Marie-Louise, âgée de 81 ans, a des difficultés pour gérer sa fortune, devient une « personne

vulnérable », Chloé, âgée de 13 ans deviendra « une mineure ».

Après avoir établi les qualifications au brouillon, il faut résumer les faits en les classant précisément et dans l'ordre chronologique sans extrapolation et sans oubli.

#### Troisième étape : la détermination du problème de droit :

Après avoir établi le résumé des faits, il faut déterminer le problème de droit.

La question à se poser est : Qu'allez-vous résoudre ?

Le problème de droit peut figurer explicitement dans le cas pratique. Dans ce cas, il faut reprendre la question posée.

Dans le cas où aucun problème n'est posé, il vous faut problématiser les faits, en recherchant ce qui pose juridiquement problème dans le cas exposé et de le transcrire en une forme interrogative.

#### Quatrième étape : l'identification des règles de droit applicables :

Une fois le problème posé, vous devez indiquer les règles de droit applicables puis présenter la façon dont elles vont s'appliquer aux faits d'espèce, de la manière suivante :

Il convient de donner une définition succincte des termes, puis indiquer les règles applicables, leurs conditions d'application, leurs effets juridiques, en n'oubliant pas de citer la jurisprudence et la doctrine, lorsque cela s'avère nécessaire.

#### Cinquième étape : L'application aux faits et la résolution du cas :

Il s'agit de la conclusion de votre devoir : vous appliquez les règles de droit au cas concret.

Le correcteur tiendra plus compte de votre raisonnement que des solutions proposées.

Vous devrez envisager l'ensemble des réponses possibles, en les présentant toutes et expliquez pour quelles raisons elles sont retenues ou écartées.

### **CAS PARTICULIER DU CALCUL DE L'IMPOT SUR LE REVENU :**

Pour résoudre un tel cas pratique et pour ne rien oublier, il convient de suivre le plan suivant :

- 1 – Récapitulatif du cas pratique (seulement les faits essentiels)
- 2 – Détermination du revenu brut global (en classant les revenus par nature)
- 3 – Détermination du revenu net global (après déduction des charges déductibles)
- 4 – Détermination de l'impôt sur le revenu brut :
  - Calcul du nombre de parts fiscales du foyer
  - Calcul du quotient familial
  - Application du barème progressif par tranche
- 5 – Détermination de l'impôt sur le revenu net (après déduction des réductions et crédits d'impôt)